



L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du quatre juin deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le quatre juin deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine, LANGLANT Margaux.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, DUGRAIN Sophie donne procuration à Périne MARESCAUX.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-06-10/06 Modification du tableau des effectifs : mise à jour du tableau au 1^{er} juillet 2026

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

La dernière délibération du tableau des effectifs de la collectivité a été entérinée lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2025.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er} mars 2026 :

EMPLOIS PERMANENTS					EMPLOIS CONTRACTUELS (saisonnier ou accroissement)
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nouvel effectif budgétaire	Pourvus	

	Administratif de direction	Emplois Fonctionnels (pour information) - DGS	1	1	
Administrative	Attaché	Attaché	1	0	
		Attaché Principal (détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services)	1	1	
	Rédacteur	Rédacteur	2	0	
		Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	6	4	
		Adjoint administratif à 30h	1	0	
		Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	
		Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	
	Sportive	Opérateur des APS	Opérateur des APS Qualifié	1	0
Animation	Animateur	Animateur	1	0	
		Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
		Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
		Adjoint d'Animation	5	4	
Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	16	15	
		Adjoint Technique à 24 h 30	0	0	
		Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	1	
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	3	2	
		Agent de Maîtrise Principal	1	0	
	Technicien	Technicien	1	0	
		Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe		1	1		
Administrative		PEC - Contrat aidé	1	0	
Technique	30 heures	PEC - Contrat aidé	3	0	
Technique	35 heures	PEC - Contrat aidé	1	0	

Administrative ou Technique	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Temps complet			3
Administrative ou Technique	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Temps non complet			6
			60	30	9

Information :

- Stagiairisation d'une adjointe administrative à 30h hebdomadaires ;

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir acter le présent tableau des effectifs.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la présente actualisation du tableau des effectifs qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

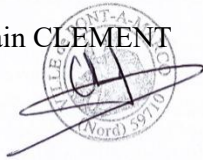
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 11/06/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

